

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 16 novembre 2020
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 17
Absents : 5
Votants : 17
Réception en Préfecture le : **03 DEC. 2020**
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

DELIBERATION N° 2020-34(GRH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et le 24 novembre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni **en visioconférence**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN,

Etaient présent(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO, Michèle MOUTTE, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Serge CAREL, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Daniel SPAGNOU, Jean-Michel TRON.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Patricia PAUL, Nathalie PONCE-GASSIER, Alberte VALLÉE

Messieurs Jean-Claude CASTEL, Claude FIAERT.

Objet : Ajustement de l'organigramme fonctionnel

Le Président expose :

L'organigramme fonctionnel du SDIS a été arrêté en février 2017 et a fait l'objet d'un ajustement en octobre 2019.

L'évolution des charges de travail conduisent à modifier cet organigramme. Cela concerne :

- Le réajustement du groupement gestion des risques avec :
 - La création d'un poste de prévisionniste au sein du service prévention des risques – bureau prévention – prévision. Il s'agit de transfert du poste de lieutenant qui occupait le poste de chef de bureau de la mise en œuvre opérationnelle qui relevait de la filière sapeurs-pompiers professionnel avec pour grade cible le grade de lieutenant 1^{ère} classe.

L'activité du service prévention ne permet pas aujourd'hui de réaliser un certain nombre de tâches de prévisions telles que la réalisation des plan ETARE, des fiches opérationnelles. La création d'un poste de prévisionniste au sein du service prévention des risques permettrait au-delà de ces tâches, d'animer le réseau prévisionniste au sein du SDIS, mais aussi contribuer à la production des atlas urbains de participer à l'information des communes dans le domaine de la DECI (travail ne pouvant être réalisé à ce jour faute de ressources). En outre l'agent affecter à ce poste serait charger de développer le partage en interne des données SIG métier (présentation du portail cartographie du SDIS 04 (Open DFCI 04), alimenter les services de la direction en support cartographiques en fonction de besoins.

- La modification du poste de chef de bureau de la mise en œuvre opérationnelle au sein du service opérations. Comme indiqué précédemment ce poste relevait de la filière sapeurs-pompiers professionnels avec un grade cible de lieutenant de hors classe. L'évolution de ce poste conduit à affecter ce poste à la filière technique avec un grade cible de technicien territorial ;

- Modification de l'intitulé d'un des 2 postes d'agent de reconnaissance OPS au sein du service prévention des risques – bureau cartographie opérationnelle, nouvel intitulé : géomaticien.
- Alignement des centres d'incendie de Digne les Bains et de Manosque avec :
 - la modification du poste d'officier de garde en adjoint au chef de centre, à l'instar de l'organisation du centre d'incendie et de secours de Digne les Bains.

Il convient de noter que pour des raisons budgétaires, :

- le poste d'officier en charge du développement du volontariat est tenu par un commandant de compagnie qui cumulent les deux emplois (un fonctionnel et un territorial) ;
- les postes de commandant de la compagnie de Castellane et de la compagnie de Digne les Bains étaient tenus par une seule personne qui cumulaient les deux emplois territoriaux et la fonction de chef de centre de secours de Digne les Bains. Du fait du départ en mobilité de l'agent qui les occupait, une réflexion est en cours pour assurer la continuité de ces fonctions.
-

La répartition, groupement par groupement, se fait de la manière suivante :

DIRECTION (DIR) :

Directeur départemental, Chef de corps Colonel hors classe
 Directeur départemental adjoint, Chef de corps adjoint Colonel

Assistant de direction, chargé de la communication Attaché
 Assistant de direction, chargé des instances Attaché

Chargé de mission « projets européens » Contractuel catégorie A
 Chargé de mission hygiène et sécurité Rédacteur

Service développement du volontariat :

- Officier SPP (également chef de compagnie) Commandant
- Assistant de direction Attaché
- Officier SPV, chargé du développement Commandant SPV

Officier référent volontariat, siégeant au CODIR Commandant SPV

GROUPEMENT GESTION DES RISQUES (GGR) :

Chef de groupement Lieutenant-colonel

Service prévention des risques :

- Chef de service Commandant
 - **Bureau prévention / prévision :**
 - Chef de bureau Lieutenant hcl
 - Officier préventionniste (2) Lieutenant Icl
 - Prévisionniste Lieutenant Icl

- **Bureau cartographie :**
 - Chef de bureau Technicien principal Icl
 - Agent SIGAdjudant
 - Agent reconnaissance opsAgent de maitrise principal
 - Géomaticien Agent de maitrise principal

Service opérations :

- Chef de service Commandant
 - **Bureau de la mise en œuvre opérationnelle :**
 - Chef de bureautechnicien
 - **CTA-CODIS**
 - Chef de centreLieutenant hcl
 - Chef de salle (5)Lieutenant 2cl
 - Opérateur (9)Sapeur à sergent

Secrétariat de groupement :

- Assistant du chef de groupementRédacteur
- AssistantAdjoint administratif principal Icl

GRUPEMENT RESSOURCES HUMAINES (GRH) :

Chef de groupementCommandant

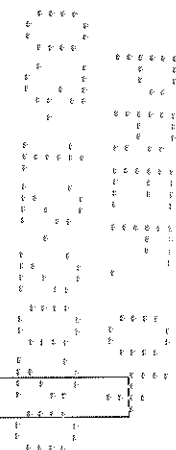
Service des ressources humaines :

- Chef de service Attaché(e)
 - **Bureau des personnels permanents (SPP/PATS) :**
 - Chef de bureauRédacteur principal Icl
 - Assistant de gestionAdjoint administratif principal Icl
 - **Bureau des personnels volontaires (SPV) :**
 - Chef de bureauRédacteur principal Icl
 - Assistant de gestionAdjoint administratif principal Icl

Service formation :

- Chef de service Capitaine
 - **Bureau de la mise en œuvre des formations :**
 - Chef de bureauLieutenant hcl
 - Responsable pédagogique (2) Adjudant
 - Assistant technique Agent de maitrise principal
 - **Bureau de l'ingénierie pédagogique :**
 - Chef de bureau Lieutenant hcl
 - Assistant de gestionAdjoint administratif principal Icl

Secrétariat de groupement :



- Assistant du chef de groupement Rédacteur

GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE (GTL) :

Chef(fe) de groupement Commandant

Service technique :

- Chef de service Capitaine
 - **Bureau du parc roulant :**
 - Mécanicien itinérant (2) Adjoint technique principal 1cl
 - **Bureau logistique :**
 - Chef de bureau Technicien
 - Contrôleur EPI Agent de maîtrise principal
 - Magasinier / coursier (2) Adjoint technique principal 1cl

Service infrastructures :

- Chargé d'opérations Ingénieur

Service informatique / téléphonie / transmissions :

- Chef de service Technicien principal 1cl
- Technicien Technicien
- Agent technique (2) Agent de maîtrise principal

Secrétariat de groupement et accueil :

- Assistant du chef de groupement Rédacteur
- Assistant Adjoint administratif principal 1cl
- Assistant, chargé d'accueil Adjoint administratif principal 1cl

GROUPEMENT SANTÉ ET SECOURS MÉDICAL (G2SM) :

Médecin-chef Médecin de classe exceptionnelle

Chefferie :

- Médecin de chefferie Médecin hors classe
- Infirmier de chefferie Infirmier hors classe

Pharmacie à usage intérieur :

- Pharmacien gérant Pharmacien classe normale
- Assistant de gestion Adjoint administratif principal 1cl

Secrétariat de chefferie :

- Assistant du médecin-chef Rédacteur

GROUPEMENT FINANCES (FIN)

Chef de groupement Attaché principal

Service finances :

- Chef de service Rédacteur principal Icl
- Assistant de gestion Adjoint administratif principal Icl

Service de la commande publique :

- Chef de service Rédacteur principal Icl
- Assistant de gestion Adjoint administratif principal Icl

CIS MANOSQUE

Chef du CIS Manosque, chef de la compagnie Commandant

Adjoint au chef de Cis de Manosque Lieutenant hcl

Officier de garde Lieutenant Icl

Chef d'agrès tout engin (5) Adjudant

Chef d'agrès une équipe, chef d'équipe, équipier (8) Sapeur à sergent

CIS FORCALQUIER

Chef de la compagnie, chef du CIS Forcalquier Capitaine

Secrétariat mutualisé des compagnies de Manosque et Forcalquier :

- Assistant Adjoint administratif principal Icl

CIS DIGNE-LES-BAINS

Chef du CIS Digne-les-Bains, chef de la compagnie Capitaine

Adjoint au chef du CIS Digne-les-Bains Lieutenant Icl

Chef d'agrès tout engin, sous-officier de garde (5) Adjudant

Chef d'agrès une équipe, chef d'équipe, équipier (8) Sapeur à sergent

CIS CASTELLANE

Chef de la compagnie, chef du CIS Castellane* Capitaine

Secrétariat mutualisé des compagnies de Digne-les-Bains et Castellane :

- Assistant Adjoint administratif principal Icl

CIS SISTERON

Chef(fe) de la compagnie, chef(fe) du CIS Sisteron Capitaine

CIS BARCELONNETTE

Chef de la compagnie, chef(fe) du CIS Barcelonnette* Capitaine

Secrétariat mutualisé des compagnies de Sisteron et Barcelonnette :

- Assistant Adjoint administratif principal Icl

* la fonction de chef CIS peut être tenue par un officier SPV

SYNTHÈSE :

Filière sapeurs-pompiers professionnels (73) :

Grade	Nombre	Pour rappel - Délibération CASDIS n° 2019-18
Colonel hors classe	1	1
Colonel	1	1
Lieutenant-colonel	1	1
Commandant	6	6
Capitaine	7	7
Lieutenant hors classe	5	5
Lieutenant première classe	4	5
Lieutenant deuxième classe	5	5
Adjudant	13	13
Sergent	25	25
Caporal à sapeur		
SOUS TOTAL 1	69	69

Grade	Nombre	Pour rappel - Délibération CASDIS n° 2019-18
Médecin classe exceptionnelle	1	1
Médecin hors classe	1	1
Pharmacien classe normale	1	1
Infirmier hors classe	1	1
SOUS TOTAL 2	4	4

Filière administrative (26) :

Grade	Nombre	Pour rappel - Délibération CASDIS n° 2019-18
Attaché principal	1	1
Attaché	4	4
Rédacteur principal première classe	4	4
Rédacteur	5	5
Adjoint administratif principal première classe à adjoint administratif	12	12
SOUS TOTAL 3	26	26

Filière technique (16) :

Grade	Nombre	Pour rappel - Délibération CASDIS n° 2019-18
Ingénieur	1	1
Technicien principal première classe	2	2
Technicien	3	2
Agent de maîtrise principal à agent de maîtrise	6	6
Adjoint technique principal première classe à adjoint technique	4	4
SOUS TOTAL 4	16	15

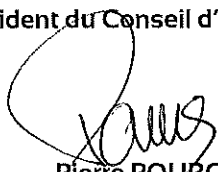
TOTAL : 115 emplois permanents

Le comité technique a rendu un avis favorable, lors de sa séance du 20 novembre 2020

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien en vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration


Pierre POURCIN